

204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

BMELECTRICITE
626 cht Soussis
82150 Montaignu de Quercy France

e-F@cture



Vos références Client :

Numéro client :
63431310
Facture relative à la commande :
PJRKYUCD40 du 18/10/2024



Nous contacter :

Service Relation Client :
3401 Service gratuit + prix appel
Horaires d'ouverture :
Lundi au vendredi : 8h - 20h
Samedi : 9h - 18h



Adresse de règlement :

Solocal
Comptabilité Clients
204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 Boulogne Billancourt CEDEX



Espace client Solocal :

Vos factures électroniques :
Votre espace client (manager.solocal.com) vous permet de :
-Télécharger vos factures électroniques.
-Les régler par CB.
-Nous contacter 24h/24 et 7J/7.
Bon à savoir :
Les factures électroniques ont la même valeur juridique que les factures papier. Elles sont disponibles sur votre application pendant une durée de 2 ans.

Facture n° 1773256 du 21/12/2024

Booster

	Quantité	Prix HT
Extension de présence		44,00 €
- ETS 63431310 BMELECTRICITE	1	
Période facturée : 02/01/2025 au 01/02/2025		
Référencement prioritaire inclus Connect		118,00 €
Essentiel	1	
- ETS 63431310 BMELECTRICITE		
Période facturée : 02/01/2025 au 01/02/2025		
Option Connect Essentiel		0,00 €
- ETS 63431310 BMELECTRICITE	1	
Période facturée : 02/01/2025 au 01/02/2025		

Remises et Régularisations

Remise Prospect Ets 63431310	-4,62 €
BMELECTRICITE	
Remise Prospect Ets 63431310	-12,38 €
BMELECTRICITE	
Total Remises et Régularisations :	-17,00€

Total HT	145,00 €
TVA 20,00% sur encaissements	29,00 €
Total TTC	174,00 €

Le règlement de cette facture s'effectue par prélèvement bancaire sur le compte :
Titulaire : BMELECTRICITE
BIC : AGRIFRPPXXX IBAN : FR761120600087011780889XXXX
Référence Unique de Mandat : SLMP023359179
Détail de votre échéancier en dernière page du détail de la facture.

En cas de paiement anticipé, Solocal n'accorde pas d'escompte. En cas de défaut de paiement des sommes exigibles, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal seront appliquées conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 Euros, ces pénalités ne feront pas l'objet d'une facturation dédiée. Les conditions générales et particulières de prestations de services ainsi que les conditions spécifiques liées à la commande, figurent sur le bon de commande signé. Toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Vos modalités de règlement. Pour rappel le montant total TTC de votre facture est : 174,00 €

Date	Mode	Montant
15/01/2025	PB	174,00 €

CB= Carte Bancaire, PB= Prélèvement Bancaire, VIRT= Virement, ODP= Règlement Reçu

A l'issue d'un engagement ferme de 24 mois, les Solutions Connect et Référencement prioritaire sont en tacite reconduction annuelle à compter du 02/11/2026.